



Règlements du tournoi national M15 de Montréal-Est

1. SANCTIONS ET RÈGLES DE JEU

- a. Le tournoi est sanctionné par Hockey Québec.
- b. Les règlements de l'A.C.H. et de H. Q. sont en vigueur.

2. JURIDICTION DU COMITÉ ORGANISATEUR

- a. Le comité organisateur se réserve le droit de statuer sur tout point non couvert par le présent document. Les décisions prises par le comité seront finales et sans appel.

3. DOCUMENTS EXIGÉS

Tous les documents suivants doivent être envoyés avant le début du tournoi par courriel aux adresses suivantes : ahm-pat@bellnet.ca et ahmpat-saison@gmail.com. Avant chaque partie, un membre de l'équipe d'entraînement (entraîneurs.es, gérant.e) doit passer au bureau du registrariat pour confirmer son alignement.

- a. Pour les équipes de l'extérieur du Québec, le tournoi demande de fournir les documents suivants :
 - i. Un « *travel permit* » émis par la section ou l'association dont l'équipe est membre ;





- ii. Un calendrier des matchs de la saison de la ligue où l'équipe joue habituellement ;
- iii. Une feuille de pointage des cinq (5) derniers matchs de l'équipe.

b. Pour les équipes du Québec, le tournoi demande de fournir les documents suivants :

- i. Un calendrier des matchs de la saison de la ligue où l'équipe joue habituellement ;
- ii. Un formulaire d'enregistrement approuvé par un registraire d'association, zone, ligue ou région (original seulement) ;
- iii. Une feuille de pointage des cinq (5) derniers matchs de l'équipe.

Signature - abolition du règlement administratif, article 9.6.6 :

Il n'y aura plus les lignes pour les signatures des joueurs sur le T-112. De plus, la date de naissance ne sera plus visible en raison de la loi 25. Cependant, la procédure suivante peut être appliquée par un registraire de tournoi lorsque survient un litige. Le registraire du tournoi peut demander une preuve d'identité (carte d'assurance maladie ou carte étudiante) pour effectuer la vérification d'un membre inscrit sur le T-112 (joueur.euse ou personnel de banc).





4. ORGANISATION DES PARTIES

a. Règlement :

Le comité organisateur du tournoi applique le règlement de Hockey Québec pour l'organisation des parties (Règlements de Hockey Québec 9.6).

Toutes les informations relatives à l'organisation des parties se retrouvent sur le site des règlements administratifs de Hockey Québec :

https://www.publicationsports.com/ressources/files/509/Reglements_administratifs_2022-2023_v.c._21-10-2022.pdf?t=1667944129

b. Durée des parties :

Pour toutes les classes (AA, BB, A et B), les parties comprendront deux (2) périodes de douze (12) minutes chronométrées et une (1) période de quinze (15) minutes chronométrées.

c. Période de réchauffement :

La période de réchauffement sera de trois (3) minutes. Les équipes ne répondant pas à l'appel s'exposent à une punition de deux (2) minutes. La période de réchauffement débutera dès qu'une équipe sera sur la glace.

d. Temps d'arrêt :

Pour toutes les autres classes (AA, BB, A et B), un temps d'arrêt de trente (30) secondes par équipe sera permis en tout temps.





e. Réfection de la glace :

Pour toutes les classes (AA, BB, A et B), la réfection de la glace se fera entre la deuxième (2^e) et la troisième (3^e) période ou à la discrétion de l'organisation.

f. Différence de sept (7) buts :

S'il y a une différence de sept (7) buts à la fin de la deuxième période ou durant la troisième période, le match prendra fin (Règlements de Hockey Québec 9.6.5).

5. RÈGLEMENTS DU FRANC-JEU

a. Franc-jeu :

Le comité organisateur du tournoi applique le règlement de Hockey Québec pour le Franc Jeu (Règlements de Hockey Québec 7.7). Toutes les informations relatives au règlement du Franc Jeu se retrouvent sur le site des règlements administratifs : https://www.publications-ports.com/ressources/files/509/Reglements_administratifs_2022-2023_v.c.21-10-2022.pdf?t=1667944129.

b. Grille officielle de franc-jeu

La grille du Franc Jeu utilisée est celle du règlement 7.7.4 de Hockey Québec :





| | | | |
|-----|---------------------------------|------------------------------------|--------|
| M15 | Simple, double et triple lettre | 16 minutes et - 17 minutes et + | 1 0 |
|-----|---------------------------------|------------------------------------|--------|

6. RÈGLEMENTS DE « SURTEMPS » ET DE FUSILLADE

Le comité organisateur du tournoi applique le règlement de Hockey Québec en matière de « surtemps » et de fusillade (Règlements de Hockey Québec 9.7).

Toutes les informations relatives au règlement de « surtemps » et de fusillade se retrouvent sur le site des règlements administratifs :

https://www.publicationsports.com/ressources/files/509/Reglements_administratifs_2022-2023_v.c._21-10-2022.pdf?t=1667944129

7. DISPOSITIONS DIVERSES

- a. Chaque équipe doit se présenter avec deux (2) ensembles de chandails de couleurs différentes. L'équipe locale portera les chandails foncés et l'équipe visiteuse les chandails pâles. Si parfois les couleurs de chandails des deux (2) équipes sont trop semblables, l'équipe locale devra changer de chandails. Si l'équipe n'a qu'un ensemble de chandails, le tournoi lui fournira des chandails.





- b. L'organisation du tournoi ne sera pas responsable des accidents et blessures qui pourraient survenir aux membres des équipes et à leurs supporteurs pendant toute la durée du tournoi.

- c. L'organisation du tournoi ne sera nullement responsable, de quelques manières que ce soit, de tout bris ou vol survenant à l'équipement d'une équipe participant au tournoi.

- d. Toute équipe sera tenue responsable de tout dommage causé par l'un de ses membres aux installations et équipements utilisés lors du tournoi.

- e. Seuls les joueurs enregistrés, les responsables d'équipes et les officiels du tournoi auront accès aux vestiaires.

- f. Si un litige survient relativement à un règlement et qu'une ou plusieurs équipes sont impliquées, seul un responsable d'une ou des équipes concernées sera admis à discuter du litige avec les responsables du tournoi.





- g. Les responsables ou le gérant des équipes devront se présenter avec tous les documents obligatoires au bureau de la registration situé à l'aréna de leur premier match une heure avant leur première partie.
- h. Aucun changement à l'horaire ne sera possible.
- i. En cas d'intempéries majeures (verglas, tempête de neige, panne de courant prolongée, etc.) pouvant mettre en jeu l'aspect sécuritaire des déplacements des équipes, l'organisation se réserve le droit de suspendre les activités et de réaménager le calendrier des parties. L'organisation du tournoi ne sera nullement responsable des dépenses supplémentaires des équipes à la suite de ces modifications.
- j. En tout temps, l'organisation du tournoi ou l'arbitre pourront arrêter un match s'ils jugent que la sécurité des participants pourrait être compromise.
- k. Les équipes devront être prêtes à jouer au moins quinze (15) minutes avant l'heure prévue de leur partie, à l'exception de la première partie de la journée.

